

Numéro interne de l'acte : 01-2020

Objet : Procès-verbaux d'installation du conseil municipal et du Maire

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire

Commune de Maiseroy

Le 23 mai 2020

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le vingt trois mai, à treize heures trente, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de Chevillon sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Monsieur Christophe Jean-Charles, Monsieur ALI FISHER Julien, Madame CUNIN Stéphanie, Monsieur DELOR Jean-Michel, Monsieur DOSDAT Patrice, Madame DUBOST Nathalie, Monsieur FAVIER Thomas, Monsieur LEIDELINGER Jean-François, Monsieur MAIRE François, Monsieur PETIT Jean-Claude, Madame SIMON Bérengère

Absents ayant donné procuration à : aucun

Absents excusés : aucun

Absents : aucun

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Monsieur Christophe Jean-Charles, Monsieur ALI FISHER Julien, Madame CUNIN Stéphanie, Monsieur DELOR Jean-Michel, Monsieur DOSDAT Patrice, Madame DUBOST Nathalie, Monsieur FAVIER Thomas, Monsieur LEIDELINGER Jean-François, Monsieur MAIRE François, Monsieur PETIT Jean-Claude, Madame SIMON Bérengère

M. PETIT Jean-Claude, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. CHRISTOPHE Jean-Charles

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 1
 - suffrages exprimés : 10
 - majorité absolue : 6
- Ont obtenu :

- M. LEIDELINGER Jean-François : 10 voix

M. LEIDELINGER Jean-François, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. LEIDELINGER Jean-François a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Pour extrait conforme.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10 : 1 blanc)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Maizeroy
Le Maire,

